



**DOSSIER DE
L'EXPOSANT**

DOSIER DEL EXPOSITOR



1. Données de l'évènement

1.1 Description

La Feria de la bande dessinée, du manga et du divertissement arrive à sa sixième édition avec la présence d'auteurs de renom, d'ateliers pour les enfants, d'exposition, de jeux vidéo et de jeux de table.

1.2 Lieux, dates et horaires

Girocòmic 2022 aura lieu les jours du 8 et du 9 octobre à Palau de Fires de Girona (Passeig de la Devesa, 34).

Les horaires de la Feria sont de 10:00 à 20:00.

Pendant ces horaires, les exposants devront maintenir leurs stands ouverts et avec au minimum une personne d'accueil au public.



DOSSIER DE L'EXPOSANT

2. Conditions générales



2.1 Sollicitude et confirmation

Les entreprises qui voudront exposer au *GIROCÒMIC 2022 devront envoyer à l'organisation le formulaire de participation dûment rempli, signé et tamponné.

2.2 Tarifs

A) Estand modular de madera (3x2m)

- Estand Lineal: 380€ (antes del 30 de junio)
- Estand Esquinero: 430€ (antes del 30 de junio)
- Pack estand lineal + esquinero: 720€ (antes del 30 de junio)

Los precios del estand no incluyen el 10% de IVA

B.1) Estand de alimentación (4x2m + office):

- 750€

B.2) Foodtruck

- 625€

C) Artist alley (4m²)

- 60€

Les prix du stand n'incluent pas les 10% d'IVA

Chaque stand de la modalité A inclus:

- Une structure modulaire en bois de 3X2m
- Un panneau exposant, prise électrique, une table en bois 1,80x0,72 chaque 4m, une chaise (chaque 4m*)
- Nettoyage extérieur, Sécurité nocturne
- 3 accréditations (chaque 6m*)

Chaque stand de la modalité B inclus:

- Une structure modulaire en bois de 4x2m + coulisse
- Panneau exposant, Capacité électrique allant jusqu'à 3.300kw
- Trois tables de travail
- Nettoyage général extérieur
- Sécurité nocturne
- 4 accréditations (chaque 6m*)

Chaque stand de la modalité C inclus:

- Panneau exposant
- Prise électrique / 1 table en plastique 1.80x72m/ 1 chaise
- Nettoyage général extérieur/ Sécurité nocturne
- 2 accréditations

Chaque stand de la modalité B.2 inclus:

- Prise électrique
- 4 accréditations

DOSSIER DE L'EXPOSANT



2.3 Conditions et mode de paiement

Le paiement du stand s'effectuera de la manière suivante: (i) le 50% de la somme sera réglé au moment de la sollicitude du stand et (ii) le 50% restant, au plus tard, 15 jours avant le début du salon.

Paiement

C'est une condition obligatoire pour la participation au GIROCÒMIC 2022 avoir respecté les conditions et modalités de paiement des factures : stand et accessoires. Si il n'est pas réalisé dans les délais impartis, l'exposant perdra tout droit sur l'espace réservé, laissant cet espace à la disposition de l'organisation. L'organisation n'autorisera la participation au salon ou l'occupation de l'espace qu'après réception de la preuve du paiement intégral des facture.

2.4 Attribution des espaces

L'organisation résoudra les candidatures soumises selon l'ordre de critères suivant :

- Participation de l'exposant aux éditions précédentes.
- Date de sollicitude.
- Paiement de la demande.
- Superficie demandée.
- Secteur d'activité.

Sauf autorisation écrite de l'organisation, l'exposant ne peut céder, sous-traiter ou partager l'emplacement attribué.

3. Conditions de participation

Pour devenir exposant, les documents suivants doivent être soumis :

I) Attestation d'être à jour des obligations fiscales et sociales.

II) L'assurance responsabilité civile pour exercer l'activité.

III) L'exposant ne peut présenter que des matériaux, produits, procédés ou services fabriqués ou conçus par lui-même ou par la personne ou société dont il est agent ou concessionnaire.

L'organisation se réserve le droit d'exiger tout document accréditant la propriété des droits sur les produits, marques et/ou services exposés, tant avant, pendant qu'après l'organisation du salon.

Surveillance

L'organisation assurera la sécurité générale du site 24h/24, mais n'est en aucun cas responsable du matériel et des objets déposés par les exposants dans leurs stands. Le personnel de sécurité du Fira ne peut accepter aucun travail ou mission de la part des exposants. L'organisation n'est pas responsable des commandes passées et acceptées contre cette disposition.

DOSSIER DE L'EXPOSANT



4. Montage et démontage

Montage

Le planning de montage des stands sera de :

- Stand modulaire : le 7 octobre de 8h à 20h et le 8 octobre de 8h à 9h30h. Le 7 octobre à 20h la salle sera nettoyée.

L'accès se fera entre l'Auditori et la Fira de Girona.

Démontage

Le calendrier de démontage des stands sera de :

- Le 9 octobre de 20h à 22h (uniquement matériel exposé)
- Le 10 octobre de 8h à 14h

Il est totalement interdit de commencer le démontage des stands avant 20h le 9.

Tous les stands devront être entièrement démontés et les éléments et marchandises retirés avant 14h le 10 octobre 2022.

5. Personnel y passes

Les passes GIROCÒMIC 2022 sont personnels et incessibles.

· Passes du montage

L'accès ne sera pas autorisé au personnel non accrédité, l'exposant devra donc demander les laissez-passer nécessaires aux monteurs de son stand.

Ces laissez-passer ne sont valables que pour l'accès au site pendant les jours de montage et de démontage.

· Passe d'exposant

Les exposants recevront 3 laissez-passer d'exposant gratuits (Artist Alley 2) pour chaque 4m² contracté.

Ces laissez-passer donnent le droit d'accéder au site pendant le déroulement de la foire. Le personnel muni d'un badge exposant pourra accéder au site une heure avant son ouverture au public et pourra le quitter jusqu'à une heure après sa fermeture.

· Passes pour le parking

Ils devront être contractés via le formulaire de demande de participation et seront soumis à disponibilité.

La carte de stationnement a un coût de 20 € et est valable pour tous les jours de GIROCÒMIC 2022.

Il ne sera pas nécessaire d'avoir un laissez-passer de stationnement pendant les jours de montage et de démontage.

DOSSIER DE L'EXPOSANT



6. Image de marque

L'organisation a le droit d'utiliser le nom de l'exposant et l'image ou le logo de la marque dans tous les actes de promotion et de communication du salon, avant, pendant et après le salon.

L'organisation aura le droit de photographier et/ou de filmer les installations, les stands et tous les produits exposés, et de les utiliser dans n'importe quel de ses supports de communication (site Web, éléments graphiques, publications Girocòmic, vidéos promotionnelles, etc.).

7. Signalisation y accès

En tout temps, l'exposant doit respecter l'emplacement des éléments de signalisation, des appareils d'incendie, des alarmes, des issues de secours, des caissons lumineux et des couloirs.

Il est totalement interdit d'utiliser les issues de secours comme entrées et sorties des locaux. Une fois le salon ouvert, les portes de secours ne pourront être utilisées que dans des cas justifiés.

8. Réception de marchandise

Les entreprises participantes seront responsables des marchandises qui leur sont destinées et de leur stockage ultérieur.

Les envois qui se réalisent dans l'enceinte il est obligatoire de faire figurer le nom de l'entreprise, la personne de contact et le numéro du stand.

L'adresse de la Fèria est Passeig de la Devesa, 34 17001 Girona.

L'organisation mettra à disposition un espace de stockage chez l'exposant qui en a besoin mais n'est pas responsable des pertes ou vols.

9. Annulations

L'organisation se réserve le droit de modifier les dates et le lieu de GIROCÒMIC 2022 pour des raisons justifiées ou de force majeure. Dans ce cas, la demande de réservation conserverait sa validité.

Si le salon ne peut avoir lieu en raison d'un cas de force majeure indépendant de la volonté de l'organisation, celle-ci ne pourra être tenue responsable des dommages et des préjudices qui pourraient être causés.

Renoncement et absence

L'exposant doit informer l'organisation de son renoncement à participer au GIROCÒMIC 2022 bien à l'avance. Le retrait ou l'annulation du stand une fois contracté ne donne pas droit au remboursement du paiement effectué.

Lorsque le renoncement intervient dans un délai inférieur ou égal à 15 jours à compter de

DOSSIER DE L'EXPOSANT



l'événement, l'organisation pourra réclamer le paiement intégral de l'emplacement, même si cet emplacement peut être occupé par un autre exposant.

L'absence de l'exposant à la manifestation non communiquée au préalable à l'organisation peut constituer un motif suffisant pour tenter une action en dommages et intérêts contre l'exposant, sans que ce dernier ne puisse réclamer le paiement déjà effectué.

Force majeure

L'organisation pourra évacuer temporairement ou définitivement les différents espaces du lieu, ou reporter et/ou réduire la durée de la manifestation pour des raisons de force majeure le justifiant, sans que l'exposant puisse prétendre à des dommages et intérêts.

Exclusion de l'événement

L'organisation pourra exclure les exposants qui ne respecteraient pas gravement ou de manière répétée les conditions générales de participation, sans qu'ils puissent prétendre à une quelconque réclamation.

10. Assurances

L'organisation a contracté une assurance obligatoire de responsabilité civile et dommages matériels. Les exposants intéressés à souscrire une police d'assurance vol, perte ou détérioration devront s'adresser individuellement à la compagnie qu'ils souhaitent.

11. Propriété intellectuelle

L'exposant s'engage à respecter les dispositions légales en vigueur en matière de propriété industrielle, relatives aux produits et propriétés qu'il expose. Ces mesures doivent être mises en place préalablement à la présentation de ces matériels et produits. L'exposant sera responsable des droits de propriété intellectuelle de toute nature pouvant découler de l'utilisation des musiques, sons et/ou images, tant de son stand que du matériel qu'il aura cédé à l'organisation.

12. Protection de données

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, nous vous informons que vos données personnelles feront partie d'un fichier sous la responsabilité d'Incatis, S.L., aux fins suivantes : Gérer les inscriptions au salon et les démarches administratives. Être informé par des communications périodiques d'autres salons connexes et organisés par la personne en charge du dossier. Les données ne seront pas cédées à des tiers, sauf obligation légale. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition en contactant Incatis, S.L. dans C/Général Mendoza, 1 P2 de Girona ou par e-mail à info@incatis.cat. Pour plus d'informations, vous pouvez demander notre document d'informations complémentaires.

DOSSIER DE L'EXPOSANT



13. Accords verbaux et réclamations

Toute réclamation adressée à l'organisation doit être formulée par écrit, incluant les jours de montage et l'événement.

14. Spécifications du contrat

Tous les exposants doivent signer le formulaire de demande de participation, confirmant qu'ils comprennent et acceptent ces règles de participation.

Tout aspect non prévu dans ce règlement sera régi par l'application du Règlement général de participation de Girocòmic.



[incatis]

INCATIS SL B17456690 Passeig General Mendoza, 1 P2 17002 Girona